

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 53 (1908)  
**Heft:** 12

**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 07.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

Le projet de budget du Département militaire pour 1909. — La motion Jenni.  
Promotion, démissions.

Au moment où paraîtra la présente chronique, les Chambres fédérales seront sans doute occupées à examiner le budget de la Confédération pour 1909. Jetons un coup d'œil sur celui du Département militaire.

Comme celui de 1908, il est, à certains égards, un budget de transition. Les comptes d'une partie des cours de 1908 institués par la nouvelle organisation militaire, n'ont pu être suffisamment épurés pour fournir une base précise. Le Département a repris en conséquence, pour quelques rubriques, les chiffres provisoirement admis dans le budget précédent, se réservant, si besoin est, de saisir les Chambres de demandes de crédits supplémentaires.

Les prévisions totales des dépenses s'élèvent à 40 192 344 fr. Si l'on déduit de ce chiffre quelques crédits n'appartenant pas, à proprement parler, au compte annuel, par exemple, le solde de un million, dernier versement, pour l'augmentation du stock des munitions, on constate que le budget que l'on peut appeler ordinaire reste aux environs de 39 millions et que le surcroît de dépenses de 5 millions prévu pour l'application de la nouvelle loi n'a pas été atteint. Le budget de 1908 s'élevait à 39 609 529 fr., y compris un et demi million pour l'augmentation du stock des munitions et divers autres crédits extraordinaires, notamment pour le réarmement de l'artillerie de montagne et l'acquisition d'un équipement de montagne pour trois brigades d'infanterie.

Voici à titre d'orientation générale, et sous réserve des amendements de détail qui résulteront de la discussion parlementaire, la récapitulation des dépenses par rubriques :

I. Administration :	
A. Personnel d'administration . . . . .	Fr. 1.513,386
B. Personnel d'instruction . . . . .	1.685,176
C. Instruction . . . . .	16.925,853
D. Habillement . . . . .	4.619,234
D. Armement et équipement . . . . .	1.215,260
F. Equipements d'officiers . . . . .	829,195
G. Chevaux de cavalerie . . . . .	3 278,802

*A reporter* Fr. 30,066,906

	<i>Report</i>	Fr.	30,066,906
H. Subventions aux sociétés de tir et aux sociétés militaires			1 854,050
J. Matériel de guerre			4,889,116
K. Etablissements militaires et fortifications			40,000
L. Fortifications			1,340,550
M. Service topographique			498,975
N. Traitements après décès			40,000
O. Commissions et experts			20,000
P. Frais d'impression			140,000
Q. Landsturm			35,000
R. Frais d'administration des approvisionnements de blé			36,900
S. Allocation à la régie des chevaux			74,948
T. Assurance des militaires			993,400
U. Frais de remplacement des instituteurs			100,000
V. Secours aux familles indigentes			60,000
W. Imprévu			2,500
II. Intendance des poudres	Fr.	518,400	
III. Régie des chevaux		934,947	
IV. Ateliers de construction		1,365,900	
V. Poudrerie militaire		845,000	
VI. Fabrique de munitions de Thoune		5,715,000	
VII. Fabrique de munitions d'Altorf		2,016,700	
VIII. Fabrique d'armes de Berne		1,413,800	
	Fr.	12,809,747	40.192,344

*Personnel d'administration.* — Au regard du budget de 1908, l'augmentation est de 175 000 fr. Elle est même plus sensible, en fait, si l'on tient compte de ce qu'à la suite de la nouvelle organisation, les chefs de service sont considérés, pour partie de leurs fonctions, comme relevant du personnel d'instruction. Quelques dépenses de leur ressort ont été portées, à ce titre, au chapitre de ce dernier.

Les augmentations sont essentiellement nécessitées par un surcroît de besogne obligeant à un plus nombreux personnel. Le service vétérinaire fait observer que son travail a augmenté considérablement par suite des cours annuels. Sauf pour la cavalerie, le nombre des unités qui entrent au service est doublé, d'où plus nombreuses opérations d'estimation et de dépréciation de chevaux. La tenue des contrôles et l'établissement des pièces nécessaires pour les chevaux ayant droit à la ration des commandants de troupes et des officiers de l'état-major général, ainsi que la tenue des contrôles matricules des maréchaux-ferrants ont également accru le travail de ce service.

Même observation de la part du commissariat central des guerres auquel la prolongation des écoles de recrues, l'augmentation des cours de cadres et les affaires concernant le remplacement des instituteurs et les secours aux familles de militaires ont occasionné un surcroît d'occupations.

Bien que, dans certains bureaux, on travaille en dehors des heures réglementaires, les affaires ne peuvent être expédiées avec l'exactitude nécessaire. Il n'y a pas moyen ainsi d'éviter les réclamations pour paiements tardifs.

Dans le service de santé, c'est l'assurance militaire qui est surchargée, surtout à l'époque des manœuvres d'automne.

Une augmentation de crédit est prévue d'autre part par l'organisation du service des automobiles militaires. Une somme de 3000 fr. avait été prévue dans le projet de budget pour 1908 ; les Chambres la ramenèrent à 1000 francs. Ce crédit a été insuffisant. A peine a-t-il permis de payer les frais d'organisation du corps dont les voitures doivent être périodiquement inspectées. Or, la première organisation de tous les automobiles et camions utilisables en guerre occasionnera de grands frais. Le Département revient donc à sa demande de l'année dernière.

Une augmentation plus importante est celle qu'entraîne l'indemnité nouvelle attribuée aux commandants des corps d'armée et des divisions, 3500 fr. et 3000 fr. au lieu des 2100 et 1800 fixés antérieurement.

Enfin les indemnités pour chevaux entrent en ligne de compte pour la plus grosse part dans l'augmentation des dépenses d'administration. Tout d'abord, les allocations aux officiers autres que les commandants des unités d'armée et les fonctionnaires mis au bénéfice d'un cheval par la nouvelle loi. 140 officiers appartiennent à cette catégorie. Le Département militaire évalue à 70 le nombre de ceux qui feront usage de leur droit en 1909. La dépense est ainsi de 102 200 francs.

Un second facteur de dépense est l'élévation à 1750 fr. de l'allocation pour chevaux à la ration. La Confédération prendra à sa charge, dorénavant, les frais de ferrage et les soins vétérinaires et paiera l'intérêt du capital correspondant à la valeur des chevaux. Rentre enfin dans ce chiffre une certaine somme moyenne représentant la dépréciation annuelle des chevaux.

Pendant que nous en sommes à ce chapitre, constatons que l'obligation de tenir un cheval pendant toute l'année aux frais de la Confédération a été étendue, pour l'infanterie, le génie, les troupes de forteresse, le service de santé et celui des subsistances, à tous les instructeurs qui sont officiers supérieurs.

*Personnel d'instruction.* — Le budget passe de 1 441 746 fr. en 1908 à 1 million 585 176 fr.

Un des motifs de cette augmentation est celui indiqué ci-dessus du passage au chapitre de l'instruction de quelques crédits de l'ancien chapitre de l'administration.

D'autre part la question d'indemnités pour transports sur d'autres places d'armes que celle du domicile de l'instructeur et pour excursions a été revue ;

les indemnités ont été élevées et une indemnité pour brosser a été allouée à côté de celle pour l'équipement.

*Instruction.* — Le budget de 1908 avait prévu une augmentation de 1 million 300 000 fr. sur le compte de 1907 ; celui de 1909 ajoute une somme de 600 000 fr. Voici quelques détails.

Les écoles de recrues coûtent 5 825 279 fr. savoir : infanterie 2 604 960 francs ; cavalerie, 491 096 fr. ; artillerie, 1 826 781 fr. ; génie, 244 550 fr. ; forteresse, 492 082 fr. ; service de santé, 98 890 fr. ; subsistances, 67 270 fr.

Quelques remarques intéressent l'artillerie. L'effectif des batteries de campagne a atteint le chiffre réglementaire plus le 15 % de surnuméraires ; le recrutement peut être ramené à la proportion normale. En revanche le nombre des recrues de l'artillerie à pied sera quelque peu élevé afin de satisfaire à la réorganisation imminente de cette arme. Le nombre des recrues du train de ligne et celui des ordonnances d'officiers a été augmenté également, le premier pour répondre à l'augmentation du nombre des voitures des bataillons d'infanterie, le second parce que le corps n'est pas encore complet.

Le génie aussi a besoin d'un recrutement plus fort ; ses unités sont trop faibles. De même les troupes de forteresse.

Il n'y aura pas d'école de recrues aérostiers en 1909.

La dépense pour les cours de répétition est prévue à 7 996 706 fr. Ceux de la landwehr qui avaient été supprimés, transitoirement, en 1908, seront repris. Le tour est à la brigade d'infanterie 17, au bataillon de carabiniers 9 et au régiment d'infanterie 41 (bataillons 130, 131 et 133) qui ont fait leur dernier cours en 1904. Outre les officiers et les sous-officiers supérieurs, le Département ne pense convoquer à teneur de l'article 122 de l'organisation militaire, que les caporaux et les soldats qui n'ont pas fait de cours de répétition dans la landwehr. Les classes plus anciennes ne seront pas tenues de compléter le service qu'elles ont accompli en application de l'ancienne loi.

Il est question de ressusciter les cours de retardataires que l'on avait abolis en 1908. L'expérience des compagnies régulières envoyées au cours de tir n'a pas absolument satisfait. La décision n'est cependant pas encore prise. Au surplus, elle ne peut être d'aucun effet sur le budget puisque de toutes façons le retardataire doit accomplir son temps de service.

Dans l'artillerie, et comme suite au recrutement forcé de ces dernières années, l'effectif des batteries de campagne est prévu à 130 hommes.

La garde régionale de St-Maurice qui n'a pas été alarmée depuis 1905, le sera, probablement, dans le courant de l'année.

Les cours de cadres figurent au budget pour la somme de 2 694 568 fr. A l'état-major général, il y aura, outre les écoles I, 1<sup>re</sup> partie, II, III et le cours stratégique, un cours pour officier du service territorial, un dit pour

officiers du service des étapes, un dit pour la poste de campagne, et un cours d'introduction pour fonctionnaires des chemins de fer. On sait que ce dernier cours qui dure deux jours seulement, sert à mettre les fonctionnaires supérieurs des chemins de fer et les chefs de gare des principales stations au courant de la préparation du service des chemins de fer en cas de mobilisation.

L'infanterie enverra 150 officiers environ à l'école de tir de l'ancien régime. Ce sont des officiers qui ont passé par l'école d'aspirants de 42 jours. Comme de coutume, le nombre des officiers supérieurs et capitaines qui suivront un cours de tir est fixé à 100. Ce cours de 13 jours leur sera compté comme cours de répétition.

Le nombre des élèves sous-officiers est prévu à 2200, de 200 inférieur aux chiffres des budgets antérieurs. Cette diminution est une conséquence de l'effectif maintenant au complet des bataillons.

103 officiers subalternes sont envoyés aux cours de patrouilles ; 200 officiers supérieurs et capitaines aux cours tactiques, si ces cours sont maintenus ; 30 officiers au cours technique pour officiers subalternes. C'est une augmentation pour ce dernier cours de 10 officiers. On veut arriver à ce qu'il y ait dans chaque bataillon au moins un-officier ayant suivi le cours technique.

La cavalerie prévoit les cours tactiques habituels.

L'artillerie demande une augmentation des élèves officiers pour la montagne et l'artillerie à pied, vu l'insuffisance de cadres d'officiers dans ces deux catégories.

On élèvera également le nombre des élèves-officiers du train, la dotation d'officiers du train dans les états-majors de l'infanterie devant être renforcée. Le nombre des officiers du cours tactique de l'artillerie de campagne a été porté de 14 à 20, afin de donner plus fréquemment aux capitaines et aux officiers supérieurs l'occasion de suivre ces cours. Un cours du même genre aura lieu pour l'artillerie à pied ; il est devenu absolument nécessaire, le dernier date de 1904. Un modeste crédit de 3200 fr. est destiné à envoyer une dizaine d'officiers d'artillerie suivre des cours de l'état-major et des cours d'autres armes.

Le génie se propose d'envoyer 12 capitaines au cours tactique pour capitaines et officiers supérieurs, aucun officier supérieur. Pour ces derniers, le cours n'aura plus lieu que tous les deux ans. 30 officiers suivront le cours tactique pour officiers subalternes qui n'a pas eu lieu en 1908. Un cours nouveau est celui pour officiers-ingénieurs. Comme en 1908, deux subdivisions de 5 officiers seront chargées d'études de détail sur le terrain de positions pouvant être fortifiées. 140 élèves sont prévus pour l'école de sous-officiers ; augmentation de 20 sur 1908, nécessitée par la faiblesse des effectifs de sous-officiers du génie.

Rien de spécial à relever pour le service de santé et le service vétérinaire. Le service des subsistances est toujours dans l'état transitoire. Dix élèves seront envoyés à l'école d'officiers de la nouvelle organisation et huit à l'école de quartiers-maîtres ; 40 suivront encore l'école d'aspirants de l'ancien régime.

Les écoles centrales sont aussi dans la période transitoire. L'école II, deuxième partie, recevra un certain nombre de majors de toutes armes, qui n'ont pas suivi, sous l'ancienne organisation, l'école III. Elle recevra encore quelques capitaines et officiers supérieurs du service de santé.

Le crédit pour l'instruction préparatoire est porté de 150 000 fr. à 195 mille francs. Cette augmentation est due à l'instruction du tir que doivent recevoir les jeunes gens en conformité de l'article 104 de l'organisation militaire. La Confédération doit fournir gratuitement les armes, les munitions et l'équipement. Le nouveau crédit suppose la participation au tir dans les sociétés de tir de 6000 jeunes gens à 7 fr. 50.

Le crédit pour cours de gymnastique pour maîtres et moniteurs est porté de 55 000 à 60 000 fr.

Le compte des subventions aux sociétés volontaires de tir et aux sociétés militaires est établi comme suit :

1. Subventions aux sociétés :

a) Sociétés de tir et de tambours, cours de skis . . . . .	Fr. 670,000
b) Sociétés de pontonniers . . . . .	9,000
c) Sociétés sanitaires . . . . .	54,800
d) Sociétés colombophiles . . . . .	8,000
e) Sociétés de cavalerie . . . . .	5,000
f) Aéroclub suisse. . . . .	500
	Fr. 747,300

2. Déficit sur la vente des cartouches à balles, cal. 7,5 mm. (fusils)	Fr. 980,000
3. Déficit sur la vente des cartouches à balle de revolver et de pistolet . . . . .	19,000
4. Commissions aux débitants de munition . . . . .	88,750
5. Frais de transport . . . . .	19,000
	Fr. 1,854,050

Le chiffre des subventions aux sociétés de tir est le même qu'en 1908. Il sera sans doute dépassé, mais le Département ne possède pas encore des indications suffisantes pour établir la portée financière de l'extension du tir annuel. A propos des sociétés de pontonniers, l'exposé des motifs rappelle qu'on leur doit, en grande partie, le développement de nos pontonniers ; la navigation fluviale et le flottage n'existant pour ainsi dire plus, on ne trouve presque plus de bateliers de profession à incorporer dans cette arme.

La consommation de cartouches à balle du fusil de 7,5 mm., a pris une rapide extension depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi qui, comme on sait, astreint tous les soldats, appointés et sous-officiers de l'élite et de la landwehr portant fusil ou mousqueton ainsi que les officiers subalternes de ces troupes, à prendre part chaque année aux exercices réglementaires. L'exposé des motifs établit donc son compte comme suit :

En 1907 les sociétés de tir ont employé . . . . . 22,366,500  
cartouches à balle du fusil de 7,5 mm.

Pour le premier semestre de 1908, on constate déjà une augmentation de . . . . . 4,434,000  
cartouches par rapport au même exercice de 1907.

Pour le deuxième semestre toutefois la consommation restera bien au-dessous de celle du premier semestre; par contre il faut s'attendre à la voir augmenter en 1909.

Si nous ajoutons aux chiffres ci-dessus le surcroît de consommation calculé approximativement pour le deuxième semestre de 1908 et pour 1909 soit en tout . . . . . 1,000,000

nous obtenons comme total de la consommation en 1909 . . . . . 27,800,500

cartouches à balle du fusil de 7,5 mm., total que nous devons porter à 28 000 000 en l'arrondissant, parce que ce crédit est affecté, comme il l'a été jusqu'ici, à couvrir le déficit provenant des cartouches de cadets, à balle et à blanc livrées aux corps de cadets.

28 000 000 cartouches, à 90 fr. par mille, prix d'achat,

et à . . . . . 50 » de vente,

soit à . . . . . 40 fr. différence de prix, par mille = Fr. 1 120 000

*A déduire*: Bonification des fabriques de munition pour le matériel d'emballage devenu disponible et utilisable, par suite de l'emballage des paquets d'ordonnance de 60 cartouches en paquets de 10 pour les sociétés de tir; pour 28 000 000 cartouches, à 5 fr.

le mille . . . . . 140,000

Reste déficit comme ci-dessus Fr. 980,000

La consommation des cartouches de revolver et de pistolet est présumée comme en 1908, de 1 900 000 fr.

L'entretien et l'assurance du matériel de guerre de toutes armes absorbera 950 000 fr., soit 62 500 fr. de plus qu'en 1908. C'est une conséquence des cours annuels ainsi que de l'augmentation des matériels de construction compliquée (artillerie de campagne, de montagne, etc.)

Dans le chapitre des acquisitions nouvelles, on trouve un crédit de 45 000 francs pour essais de télégraphie sans fil et un crédit de 10 000 fr. pour essais de projecteurs mobiles. L'exposé exprime la crainte que la compagnie de télégraphie sans fil ne refuse de mettre plus longtemps ses appareils électriques à notre disposition si les essais avec stations fixes n'aboutissent pas bientôt. Quant aux projecteurs, maintenant que leur emploi dans les fortifi-



cations est réglé, il reste à l'examiner dans l'armée de campagne. Celle-ci ne dispose que de quelques projecteurs attribués à l'artillerie à pied et qui sont d'un modèle tout à fait vieilli.

Peu de choses à relever dans le chapitre des fortifications. Il est probable qu'un débat ne tardera pas à se produire à leur sujet aux Chambres fédérales à l'occasion de la motion Jenni. Celle-ci demande, comme on sait, un rapport sur la construction de fortifications. Le Département expose que ce rapport sera soumis aux commissions financières des deux conseils avant la discussion du budget. On verra alors comment doit être tranchée la question des crédits.

Vu le renchérissement de la vie, les traitements de la garde de sûreté ont dû être réglés à nouveau ; il a fallu les augmenter. D'autre part, la contribution à l'alimentation de la garde des forts a été portée de 20 à 30 centimes par homme et par jour. Les augmentations des crédits destinés à ces deux objets sont de 28 000 fr. et de 4300 fr.

Les dépenses de l'assurance militaire prévoient une augmentation de 43 200 fr. Voici ce compte :

*I. Prestations pour infirmités temporaires.*

1. Soins médicaux à l'hôpital, 80 000 jours, à 3 fr. 20	Fr.	256,000	
2. Solde d'hôpital, 27 000 jours, à 1 fr. 20			32,400
3. Indemnités de chômage, 56 000 jours, à 3 fr.			168,000
4. Dépenses en plus sur toute la rubrique I, par suite de la nouvelle organisation militaire		100,000	556,400

*II. Prestations pour infirmités permanentes.*

1. Prestations pour infirmités permanentes, d'après le système du capital de réserve		350,000	
2. Indemnités funéraires (50 × 40 francs)		2,000	352,000

*III. Pensions selon la loi sur les pensions militaires de 1874.*

Pensions d'invalidité et pensions aux survivants	Fr.	85,000
	Fr.	<u>993.400</u>

Les charges résultant pour le budget des frais de remplacement des instituteurs commenceront à se faire sentir. Le budget de 1908 portait 30 000 francs, celui de 1909, 100 000 fr. Secours aux familles indigentes 60 000 francs.

Relevons dans le compte de la fabrique de munitions de Thoune, le chiffre de 245 000 fr. pour achats au compte de l'inventaire. Ce chiffre prévoit l'acquisition et le montage de nouvelles machines pour la fabrication de la nouvelle cartouche d'infanterie. Les essais pour l'introduction de cette car-

touche vont être terminés et l'on se propose de commencer la fabrication le plus tôt possible.

\* \* \*

Les recettes du budget sont évaluées à 3 898 140 fr. La principale de ces recettes est le produit de la taxe d'exemption. Comme en 1908, il est évalué à 2 100 000 fr., mais sans base solide. La nouvelle organisation a considérablement transformé, en effet, les conditions de perception. La taxe n'est plus payée que jusqu'à 40 ans, et les cantons ne versent plus à la Confédération la moitié du produit brut mais seulement la moitié du produit net. Impossible de calculer, dans ce moment-ci, avec certitude la perte qui en résultera pour la Confédération, les cantons ne pouvant fournir qu'au courant de l'hiver les comptes du rendement de l'impôt.

Les autres recettes, régale des poudres, chevaux de cavalerie, service topographique, régie des chevaux, etc., sont moins importantes.

\* \* \*

Nous avons fait allusion, ci-dessus, à la motion Jenni. Elle se propose une régularisation des dépenses du service des fortifications. Il faut entendre par là que les constructions nécessitées par ce service doivent se rattacher à un plan d'ensemble nettement établi, afin d'éviter le retour des mécomptes du début. Ces mécomptes s'expliquent, en effet, par les conditions dans lesquelles les premiers travaux et les premières dépenses ont été engagés.

C'était en 1884. Le colonel Pfyffer était alors chef du bureau de l'état-major général. La Triple alliance dominait la politique européenne plus solidement qu'elle ne la domine aujourd'hui et, dans les milieux militaires, l'hypothèse, en cas de conflit, d'une action de l'Italie en Suisse pour tendre la main à l'Allemagne était considérée comme très plausible. La ligne du St-Gothard, de création récente, ajoutait à ces préoccupations.

Le chef du Département militaire suisse était le colonel Hertenstein. Il n'échappait pas aux craintes de son entourage, mais peu dépensier de sa nature, il resta longtemps hésitant. Tout le monde d'ailleurs partageait en matière de fortifications ses désirs d'économie, et lorsque, finalement, une reconnaissance du passage du Gothard fut autorisée, le plan de construction ne comportait qu'un seul et unique fort. La reconnaissance eut pour but d'en déterminer l'emplacement. Est-il besoin d'ajouter qu'il n'a jamais été question de « camp retranché » ou de « place forte » alors pas plus qu'aujourd'hui ?

La commission composée des colonels Pfyffer, Bleuler et Lochmann, se rendit à Airolo et au Monte-Cenere, après quoi elle conclut à placer l'ouvrage à l'endroit occupé actuellement par le fort d'Airolo, plus communément appelé, au début « Fondo del Bosco ». Toutefois, en déposant son rapport, la Commission émit l'opinion qu'il serait utile de protéger le front sud

dans son ensemble, et qu'après le centre, il faudrait, en premier lieu établir quelque chose à St-Maurice afin de boucher la sortie du Valais dans l'intérieur de la Suisse romande, que l'ennemi pénétrât par le Simplon, le St-Bernard ou la Forclaz. L'emplacement précis restait à déterminer.

A orient, on parlait du Luziensteig ou de Sargans. C'était donc, dans ce second projet, trois forts d'arrêt à ériger, à Airolo d'abord, puis à St-Maurice pour finir par Sargans.

En matière de dépense on n'était peut-être guère moins naïf : on parlait d'un million pour le premier fort, de 500 000 fr. pour chacun des deux autres.

Ce ne fut que plus tard que la Commission des trois ayant été renforcée et des études un peu plus exactes ayant été poursuivies, on reconnut la nécessité d'un ouvrage interceptant les routes à Andermatt, afin de barrer les arrivées de l'Urserenthal dans la Suisse centrale.

Dès lors tout a marché. Le million ou les deux millions du début ont fait des petits ; les insignifiantes garnisons escomptées se sont transformées en une division au Gothard et une brigade à St-Maurice ; et si le pauvre colonel Hertenstein reparaisait dans ce bas monde, comme le flot d'Hippolyte il reculerait épouvanté. Mais tout membre nouveau de la commission des fortifications arrivait avec son idée et voulait apporter sa pierre à l'édifice ou peut-être son fort entier. Et c'est ainsi que faute d'un plan étudié, d'un programme d'ensemble, on a travaillé au jour le jour. Car il n'y a pas eu de programme, mais seulement la pensée de défendre le front sud ; la première commission ne voulait qu'un fort, puis trois ; le quatrième est né de la seconde commission, et les suivants de la force des choses.

On se propose maintenant d'éviter les erreurs de nos prédécesseurs et, sans doute, de corriger telle ou telle d'entre elles. C'est le but de la motion Jenni. Espérons surtout que dans l'étude qu'elle provoquera on ne perdra pas de vue la vérité soulignée par l'auteur de l'article qui figure en tête de la présente livraison de la *Revue militaire suisse*, que les fortifications doivent être une aide pour l'armée de campagne, non une source d'affaiblissement. Or elles peuvent l'affaiblir, non seulement en faussant les conceptions stratégiques d'un chef d'armée, — ce dont elles ne sauraient être rendues responsables, — mais en privant l'armée de campagne de la part qui doit lui revenir dans l'attribution des ressources disponibles. Cette considération est essentielle. Elle est même d'une importance si haute que si, pour son observation, le déclassement de certains ouvrages paraissait désirable, il ne faudrait pas hésiter à s'y résoudre.

Voici les dernières mutations dans le haut commandement. Le colonel-divisionnaire Ed. Wildbolz, à Berne, a reçu le commandement de la 2<sup>e</sup> division en remplacement du colonel divisionnaire Köchlin, démissionnaire.

Les colonels L. Robert, à Peseux, commandant de la brigade d'infanterie 4, et P. Stiffler, à Coire, commandant de la brigade d'infanterie 16, ont été, sur leur demande, relevés de leur commandement et mis à la disposition du Conseil fédéral.

## CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

Changement du chef du cabinet militaire. — Les ballons dirigeables. — L'âge des officiers aux différents grades. — Nouveau règlement d'exercice pour l'artillerie à pied. — Mutations dans le haut commandement. — Nouvelle ordonnance concernant les musiques militaires. — Les résultats du recrutement en 1907. — Voyage d'essai de camions automobiles. — Mort du général de Strubberg. — Ordre d'un commandant de corps relatif aux congés. — Distinction accordée à certaines unités à l'occasion de leur centenaire. — Les sœurs de charité dans l'armée. — Cours agricoles pour les soldats.

La mort subite du général d'infanterie comte de Hulsen-Hæseler, adjudant général de l'empereur, a amené un changement dans un des postes les plus en vue de l'armée, celui de chef du cabinet militaire. Cet officier a la haute main sur toutes les questions personnelles concernant les officiers de l'armée active, ceux des troupes sanitaires et tous les employés supérieurs de l'administration appartenant à l'armée prussienne et au corps d'armée wurtembergeois, ce qui représente un total de 25 000 personnes. Toutes les propositions pour les déplacements, les promotions ou les radiations passent par lui, et il doit donner à l'empereur son préavis sur chacune de ses questions. Il va sans dire qu'il a de ce fait lui-même une influence décisive dans le choix de certains commandants supérieurs, de sorte que sa position a toujours été considérée comme l'une des plus importantes de la Prusse. Parmi ses prédécesseurs le général de Manteuffel a été l'un des plus connus ; il revêtait cette charge lors de la grande réorganisation de l'armée prussienne qui eut lieu sous le roi Guillaume I<sup>er</sup>, de 1859 à 1861, et fit à cette occasion tous ses efforts pour rajeunir le corps des officiers ; il dut alors déjà supporter de nombreuses critiques et résister à de vives oppositions ; ses successeurs connaissent les mêmes difficultés. Le comte de Hulsen-Hæseler avait 56 ans et occupait cette charge depuis six ans.

Il est mort le 15 novembre à Donaueschingen où il accompagnait l'empereur. La veille il avait pris part à la chasse à pied et avait assisté au repas du soir, après lequel, causant avec l'empereur, il fut subitement frappé d'une attaque cardiaque. Autrefois déjà il avait été atteint plusieurs fois d'évanouissements à la suite desquels il avait suivi un traitement réparateur qui avait dissipé toute inquiétude sérieuse. Jeune officier en 1870, il

avait gagné la croix de fer ; plus tard il appartint plusieurs années à l'Etat-major général et fut attaché à l'ambassade de Vienne où il fut extrêmement apprécié. C'était un enfant de Berlin qui se servait volontiers et habituellement du dialecte berlinois ; nature ouverte et indépendante il disait les choses carrément, comme il les pensait et était entouré, malgré sa haute situation, d'une affection générale.

L'empereur a été fort ému de la perte de cet homme qui lui tenait de si près. Il va de soi que l'armée attendait avec une vive curiosité de connaître le nom de son successeur. Celui-ci est actuellement nommé, c'est le lieutenant-général baron de Lyncker jusqu'alors commandant de la 19<sup>e</sup> division ; il n'a qu'un an de moins que son prédécesseur et a déjà occupé plusieurs charges importantes dans l'entourage immédiat de l'empereur. Il a été pendant trois ans premier gouverneur militaire des fils de celui-ci et a commandé, avant d'être à la tête de sa division, la première brigade de l'infanterie de la garde à Potsdam. Agé de 17 ans, il prit part à la guerre de 1870 où il conquist également la croix de fer. Mais très grièvement blessé à la bataille de St-Privat, il ne put suivre la campagne jusqu'au bout. Elève de l'académie de guerre, il a fait plusieurs stages à l'état-major général. Il jouit de la réputation d'un homme qui joint la bienveillance à un sens très net de la justice, de sorte qu'il paraît tout désigné pour ses fonctions délicates.

\* \* \*

Les essais imposés aux ballons dirigeables du major de Parseval ayant été jugés satisfaisants, l'administration militaire, a admis ces ballons. L'armée allemande se trouve ainsi en possession de trois systèmes différents de ballons dirigeables ; ceux du type dit « rigide », comme le Zeppelin, ceux du type « non-rigide » (major de Parseval) et enfin ceux du type intermédiaire, les « mi-rigides ». Naturellement chaque système a ses partisans et ses détracteurs, mais nous estimons que chacun d'eux trouvera une application spéciale conforme à sa construction et aux avantages particuliers qu'elle présente. En tout état de cause l'administration militaire a eu mille fois raison de ne pas s'arrêter au choix définitif de l'un des systèmes à l'exclusion des autres, comme c'est le cas dans la plupart des Etats. On sait que le Kronprinz a fait une ascension dans le dirigeable du comte Zeppelin et l'on peut considérer ce fait comme un témoignage de confiance dans l'absolue sécurité de cet appareil. On a déjà commencé la construction de trois dirigeables du même type qui seront achevés l'année prochaine.

\* \* \*

La situation des officiers par rapport à leur âge dans les divers grades est très défavorable à l'heure actuelle. Les premiers lieutenants dernièrement nommés avaient déjà servi, dans l'infanterie, pendant dix ans et demi,

dans la cavalerie pendant onze ans et dans l'artillerie de campagne pendant douze ans. Les nouveaux capitaines étaient restés lieutenants de 7 à 8 ans et les majors avaient occupé le grade inférieur durant 11 ans environ. Il résulte de ces constatations qu'un capitaine n'arrive à ce grade qu'après 18 à 20 ans de service comme officier et n'est major qu'après 30 ans. Si l'on admet que la majorité des officiers obtiennent leur brevet à 20 ans, ils ne pourraient donc être premiers-lieutenants qu'à 30 ou 32 ans, capitaines à 38 ou 40 ans et majors à 51 ans. Ajoutons que dans l'infanterie et la cavalerie le major doit encore attendre deux ans, dès sa nomination, pour obtenir le traitement de son grade. Il est vrai que les officiers qui viennent d'être promus capitaines ou majors n'ont pas tout à fait atteint les âges que nous citons plus haut. Cela s'explique par le fait que leur stage comme lieutenant n'a pas duré aussi longtemps que celui des officiers actuels, car c'est dans ces dix à quinze dernières années que les conditions de l'avancement ont empiré. Cependant les plus jeunes capitaines parmi eux ont déjà 16 ans de service et sont par conséquent arrivés à l'âge de 36 ans et les plus jeunes majors à celui de 45. On ne peut malheureusement pas prévoir que la situation puisse s'améliorer avant longtemps. C'est pourquoi il serait hautement désirable que l'augmentation de la solde dont nous parlions dans notre dernière chronique se réalisât bientôt. Une autre amélioration est également prévue par un projet de lois soumis au Reichstag et introduisant des augmentations d'indemnités de logement.

\* \* \*

On vient d'adopter un nouveau règlement d'exercice pour l'artillerie à pied. Nous en reparlerons dès qu'il aura paru. Notons seulement que les capitaines de cette arme porteront dorénavant le titre de « chef de batterie » remplaçant celui de « chef de compagnie », ce qui correspond à la nouvelle dénomination des unités placées sous leurs ordres.

Une mutation dans le haut commandement vient d'avoir lieu en Bavière. Le général baron de Reichlin de Meldegg, commandant du 2<sup>e</sup> corps bavarois, a passé dans la réserve. Le commandant de la 4<sup>e</sup> division, le général comte Eckbrecht de Durckheim-Montmartin a été nommé à sa place ; le général Fasbender prend le commandement de la 4<sup>e</sup> division et est remplacé comme chef de l'état-major général par le commandant de la 9<sup>e</sup> brigade d'infanterie, le général chevalier de Xylander.

Une nouvelle ordonnance sur les musiques militaires vient de paraître. A côté de diverses innovations de détails, il faut relever le fait que dorénavant les chefs de ces musiques ne pourront plus disposer de celles-ci pour tout ce qui a trait à leur activité hors du service : les commandants de ré-

giments seront seuls compétents pour autoriser ou refuser leur participation à des manifestations civiles. Cette disposition nouvelle donne satisfaction aux plaintes réitérées qu'avaient formulées les musiques civiles contre la concurrence injuste des chapelles militaires.

\* \* \*

Le recrutement de 1907 a établi que 1 189 845 hommes étaient aptes au service. Sur ce nombre 860 furent radiés, 212 899 attribués à la réserve et au landsturm et 223 035 incorporés pour le service actif. Ces chiffres sont remarquables en ce qu'ils établissent que l'Allemagne dispose d'effectifs considérables, dépassant ses besoins ; en outre la grande majorité des hommes versés à la réserve et au landsturm sont parfaitement aptes au service actif mais n'y sont point astreints par ce que les effectifs sont complets. Bien plus l'armée compte 51 737 volontaires inscrits pour le service d'un ou de deux ans. Ces résultats sont particulièrement réjouissants au regard de ce qui se passe en France, où 220 693 hommes seulement sont incorporés dans l'armée, parmi lesquels on trouve un grand nombre de gens plus ou moins valides. On peut prévoir que le nombre des incorporés descendra probablement en France à 210 000.

Un autre fait qui semble acquis par les résultats du recrutement c'est l'influence de la vie rurale sur l'aptitude au service ; sur 100 conscrits nés à la campagne et occupés aux travaux agricoles, une moyenne de 58,73 est apte au service s'ils sont nés à la campagne mais l'ont quittée, cette moyenne tombe à 57,48. Sur 100 conscrits nés en ville mais travaillant à la campagne, une moyenne de 56,80 est apte, mais si ces mêmes jeunes ont leurs occupations en ville, ce chiffre tombe jusqu'à 49,87.

\* \* \*

Notre dernière chronique a relaté l'emploi des camions automobiles lors des dernières manœuvres. Signalons encore à ce sujet le voyage d'essai pour voitures légères qui eut lieu au mois de novembre. Sept fabriques y prirent part avec un total de 9 voitures : deux Deimler, deux Bielefeld-Durkopp, une Gaggenau, une Eisenach, une Wacke de Koswig, une provenant de la « Nord-Deutsche » de Brême et enfin une Podelus de Wismar. L'atelier pour les réparations se trouvait sur une des voitures Busing appartenant à la subdivision d'essai attachée aux troupes de communications. Nous reparlerons de cette intéressante expérience dès que nous en connaîtrons les résultats. Elle témoigne en tous cas du zèle de l'administration militaire à doter l'armée de camions-automobiles pratiques.

\* \* \*

Avec le général d'infanterie de Strubberg, mort à Berlin, à l'âge de 87 ans, disparaît le dernier des généraux ayant pris part avec ce grade

à la grande guerre de 1870. Les commandants qui survivent encore avaient tous un grade inférieur.

Le général de Strubberg commandait déjà en 1870 une brigade avec laquelle il participa à de nombreuses batailles, notamment à celle de Bapaume. Après la guerre il fut pendant de longues années inspecteur général des écoles militaires. Il avait gagné tous les ordres militaires prussiens, en particulier l'ordre « pour le mérite » et la croix de fer de première et deuxième classe. Il fut également pendant plusieurs années l'adjudant général de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>.

\* \* \*

Le général de Bernhardi, qui commande le 7<sup>e</sup> corps d'armée, et est aussi connu comme écrivain militaire, a promulgué un ordre en vertu duquel chaque capitaine ou Rittmeister doit avoir au minimum six semaines de congé par an. Les permissions d'un ou deux jours ne doivent pas être comptées pour obtenir ce total. Dans le cas où un capitaine n'a pas pu être mis au bénéfice d'un congé aussi prolongé, son chef doit en faire rapport au commandant de corps et donner les motifs de cette exception. Il faut approuver sans réserve cette innovation du général de Bernhardi, qui tient compte de la nécessité et du droit qu'a chaque capitaine de pouvoir interrompre son labeur quotidien pour refaire ses forces physiques et intellectuelles.

\* \* \*

Nous avons relaté dans notre dernière chronique le fait qu'en 1908, 7 corps de troupes prussiens ont fêté leur 100<sup>e</sup> anniversaire. A cette occasion l'empereur a dédié aux régiments d'infanterie et de hussards des banderoles de jubilé destinées à être fixées à la hampe des drapeaux et des étendards. Les régiments d'artillerie de campagne ne possédant plus de drapeaux ont reçu de petits fanions qui seront portés par le trompette de l'état-major du régiment.

. . .

Les essais tentés depuis l'année dernière avec les sœurs de charité mises au service de l'armée ont donné de bons résultats ; le projet de budget prévoit l'extension de ce service. Les sœurs portent actuellement un costume spécial et qui varie suivant qu'elles sont au service ou en congé ; elles sont formées dans les établissements de la Croix-Rouge et sont occupées en temps de paix dans les lazarets militaires, mais en temps de guerre elles suivront l'armée en campagne.

\* \* \*

Depuis une année on a institué dans l'armée des cours agricoles destinés à faire comprendre aux jeunes gens originaires de la campagne tous les



avantages de la vie et du travail rustiques ; on espère ainsi participer à l'enraiment de l'émigration en ville. En Bavière, où ces cours ont commencé, on a observé dans le 4<sup>e</sup> régiment des chevaux-légers à Augsbourg que tous les incorporés venant de la campagne y sont retournés après leur licenciement.

Les officiers du régiment ont eux-mêmes pris une part active à cette propagande et fait plusieurs conférences sur ce sujet.

---

## CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(De notre correspondant particulier.)

Aux manœuvres. — Motocycles et automobiles. — Les jambières et la foudre. — Réglementation des cours pour officiers de milices. — Encore les élections d'officiers. — Le dirigeable militaire n° 1.

A cette époque de l'année, le sujet le plus important, pour une chronique militaire, est celui des manœuvres. Donnons-lui la place qu'il mérite.

Aux Etats-Unis, les manœuvres, on le sait, ne peuvent se comparer en rien à celles des armées européennes. D'abord, elles n'ont pas lieu seulement en automne ; basées sur les exigences de nos climats très divers, sur la capacité des camps d'instruction, et subordonnées aussi aux obligations variées qui pèsent, dans la vie civile, sur les miliciens, elles s'étendent du début de juin au milieu de septembre. Ensuite, comme je le mentionnais dans ma dernière chronique, elles comprennent soit des exercices de côte, soit des évolutions progressives dans les camps d'instruction, soit enfin, pour les troupes de milice ne figurant ni dans les uns ni dans les autres, des *regimental drills*, au camp ordinaire de l'Etat auquel ces troupes appartiennent, ou encore des marches d'épreuve. Un fait se dégage, dès le premier abord de l'ensemble des manœuvres de 1908, c'est que depuis la mobilisation de la guerre hispano-américaine, les gardes nationales n'avaient par reçu un tel entraînement.

Des exercices de côte, nous n'avons pas beaucoup à dire. C'est la répétition, sur une plus grande échelle, de ceux de 1907. Notons que les régiments d'infanterie de la garde nationale affectés en permanence au service des batteries de côte, concurremment avec les réguliers, ont pris la dénomination officielle de « Coast Defense Regiments ». Ceux qui gardent leur rôle d'infanterie et ne servent que de soutien « support » à ces batteries n'ont pas reçu de nom particulier. Il est probable que l'affectation de ces derniers n'est pas définitive : ce n'est pas d'ailleurs nécessaire, car leurs fonctions n'ont rien de spécial. Dans l'Etat de New-York, le 13<sup>e</sup> régiment, organisé déjà en artillerie à pied depuis plusieurs années, accuse nettement

sa supériorité sur les 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup>, par exemple, qui n'en sont qu'à leur deuxième période d'exercices.

Parmi les camps d'instruction proprement dits, Pine Camp, dans l'Etat de New-York, tient la première place par sa durée et le nombre des corps qui y ont séjourné. L'arme de la milice dont on a le plus à se louer est sans contredit la cavalerie, ce qui étonnerait si l'on ne savait que les escadrons des Etats de l'*Est* sont recrutés et montés d'une façon toute spéciale. Leurs éléments appartiennent en général aux couches sociales supérieures, souvent aux premières familles de cette région, et l'esprit de corps de ces troupes est remarquable. Les officiers étudient leur métier en dehors des jours d'exercices avec un soin digne d'éloges, et cela explique que sur le terrain les réguliers aient été frappés de l'efficacité des escadrons de New-York, Brocklin et New Jersey. Ces remarques, soit dit en passant, peuvent s'étendre plus ou moins à toute notre cavalerie de milices, qui est en somme peu nombreuse mais pleine de « possibilités ». En cas de guerre, très peu de jours suffiraient pour en faire un outil excellent entre les mains du commandement.

En ce qui concerne l'infanterie, il est évident qu'elle souffre considérablement du fait que les hommes passent, en grande majorité, sans transition, de l'école de section ou de compagnie aux manœuvres de régiment et de brigade, ainsi qu'au service en campagne. Le mal est surtout visible — et cela se comprend — dans les corps composés de compagnies détachées, c'est-à-dire situées dans de petites localités avec des « drill halls » insuffisants. Il n'est pas bien aisé de remédier à cette situation qui ne paraît pas devoir s'améliorer avant que les divers corps aient participé à un grand nombre de manœuvres aux camps d'instruction.

Il n'y a pas eu beaucoup de batteries de milice appelées à ces exercices. La majorité se sont livrées à des marches d'épreuve ou à de petites évolutions dans les « State Camps » avec les réguliers. On ne saurait donc formuler d'appréciation bien nette à leur égard. Toutefois, une chose qu'on ne pouvait s'empêcher de remarquer est l'état défectueux des attelages, loués pour l'occasion, et nullement accoutumés au service des voitures d'artillerie. C'est là un mal presque général. Nous avons pu constater, par exemple, qu'à Camden, en New-Jersey, une batterie s'est trouvée dans l'impossibilité de se mettre en route, pour cette seule raison. Les conducteurs, du reste, ne paraissent être que de fort médiocres cavaliers, et il est difficile de prévoir ce qui serait arrivé sans le concours des soldats de cavalerie régulière qui accompagnaient la batterie. Dans une autre localité, on pouvait voir que certains conducteurs n'avaient absolument aucune habitude de la selle. Il saute aux yeux que plus que toute autre arme, l'artillerie devrait être soumise à un entraînement sévère avant d'entrer en campagne.

Dans quelques cas, il a fallu faire voyager les batteries par voies ferrées, ce qui a été l'occasion d'exercices un peu laborieux, mais fort utiles<sup>1</sup>.

\* \* \*

Quoique, à proprement parler, l'automobile n'ait pas encore, chez nous, sa place dans les convois, on a employé quelques machines aux manœuvres. Mais comme les troupes rentrent tous les soirs dans les camps, le ravitaillement est très simplifié et les expériences n'ont pas été bien concluantes. D'autre part, les motocycles dont on a doté quelques estafettes à Pine Camp, ont été de peu d'utilité à cause de la nature du terrain, routes extrêmement raboteuses et sol plein de racines, etc.

Si, grâce au développement de l'automobilisme privé, nos routes s'améliorent peu à peu, ce sera un grand bienfait pour nos opérations militaires et aussi pour les pauvres fantassins qui, lorsqu'ils ne pataugent pas dans la boue jusqu'aux chevilles, enfoncent dans une quantité équivalente de poussière. Au cours de certaines marches, cette dernière a été assez intense pour compromettre l'état sanitaire des colonnes d'infanterie.

\* \* \*

A propos d'accidents, mentionnons, en passant, ceux qui ont été occasionnés dans divers camps par les orages de juillet dernier. A Gettysburg, dans le seul campement de la 2<sup>e</sup> brigade de Pennsylvania, il n'y a pas eu moins de 3 miliciens tués et 46 blessés par la foudre en une nuit. L'affaire a eu du retentissement, parce que l'on a remarqué que les tués, notamment, semblaient avoir été frappés surtout aux jambes. Les « puttees » (jambières) étaient en pièces, laissant à découvert les lames d'acier qui forment l'armature. Depuis lors, on agite la question de savoir si ces jambières sont ou non de nature à attirer la foudre, spécialement après avoir été mouillées. Le *Quartermaster Department* fait observer que l'armée régulière emploie les *puttees* dans tous les climats et n'a jamais eu à s'en plaindre en cas d'orage. Mais il est à remarquer que les jambières confectionnées pour la garde nationale de Pennsylvania renferment quatre lames ou ressorts d'acier, tandis qu'il n'y en a que deux dans les jambières des réguliers. En tous cas le fait est bon à retenir.

\* \* \*

Dans une de nos précédentes chroniques, nous avons parlé des dispositions prises par le ministère de la guerre pour permettre aux officiers de milice de perfectionner leur instruction théorique dans diverses écoles mili-

<sup>1</sup> Le transport d'une batterie de garde nationale forte de 100 hommes s'effectue au moyen de 8 wagons à chevaux, 5 trucs pour le matériel, 2 wagons à marchandises pour l'équipement et 3 « tourist cars » (sorte de wagon-lit, très confortable, quoique moins élégant que le *Pullman car*) pour les officiers et soldats.

taires fédérales. Toute cette matière vient d'être l'objet d'une réglementation méticuleuse dont voici les principales lignes.

Les officiers doivent suivre, en premier lieu, les cours d'une « Garrison School ». Il faut pour cela qu'ils aient au moins 21 ans et pas plus de 35, et qu'ils comptent au minimum un an de service dans la milice. Ceux qui sont sortis de ces écoles dans un bon rang peuvent se présenter à l'« Army School of the Line », s'ils ont trois ans de service. De là, ils peuvent aller à l'« Army Staff College », en remplissant certaines conditions. L'Ecole des Signaleurs leur est également ouverte. Les officiers-élèves de cette catégorie ne touchent pas de solde, et il leur est impossible, bien entendu, de se livrer, pendant leur stage, à leurs occupations civiles. Comme le gouvernement fédéral ne leur alloue que les frais de route, une indemnité de logement et 5 francs par jour pour leur subsistance, ils ne peuvent suivre tous les cours sans faire des sacrifices pécuniaires, ce qui ne semble pas très juste, puisque l'Etat est le premier intéressé à avoir des officiers de garde nationale instruits et efficaces.

D'autre part, il paraîtrait tout indiqué, dans certains cas, de rendre obligatoire le stage des officiers de milices dans les écoles. Par exemple pour les capitaines commandant les batteries de campagne pourvues du nouveau matériel de 3 pouces.

\*  
\* \* \*

Il est indéniable, du reste, qu'il y a beaucoup à faire encore en faveur des officiers de nos milices, auxquels on ne tient peut-être pas suffisamment compte des dépenses, du dérangement, des pertes de temps au point de vue des affaires, occasionnés par le service. Quelques-uns, dans leur désir de se montrer à hauteur de leur mission, font des stages à leurs frais auprès d'unités régulières. Ce ne serait que justice de leur accorder dans ce cas, sinon une solde, du moins des indemnités de déplacement et de subsistance. Les divers Etats, de leur côté, devraient suivre l'exemple donné par l'Indiana, qui fournit à ses officiers l'uniforme, l'équipement et l'armement. Sous un autre rapport, cette république — l'Indiana — a pris une excellente mesure : les officiers, une fois arrivés au terme de leur mandat, n'ont pas besoin de se faire réélire pour continuer leurs fonctions. L'Etat peut les y maintenir sans recourir aux suffrages du corps auquel ils appartiennent. On évite ainsi les dissensions qui, souvent, sont le résultat des élections trop fréquentes. Il n'est pas rare de voir un régiment bouleversé par les campagnes électorales à tel point que toute l'économie du corps en est ébranlée pendant bien des mois. Quelque étrange que cela paraisse, une unité quelconque — compagnie, batterie, régiment —, occupée d'une élection, ressemble à un organisme humain en proie à une maladie lente. Elle

perd ses moyens ; sa nervosité devient extrême ; et, en conséquence, la discipline tombe vite à un faible niveau <sup>1</sup>.

\* \* \*

A plusieurs reprises nous avons parlé ici des expériences faites pour obtenir un dirigeable militaire. C'est aujourd'hui une affaire terminée. Le ballon du capitaine Baldwin, du « Signal corps », a été accepté par la commission de Fort Myer. Cet aéronef est bien plus facile à manier que l'engin du comte Zeppelin, car il occupe à peu près vingt fois moins de volume. Ce n'est pas la place d'entrer dans des détails techniques étendus : seul un expert pourrait le faire en restant clair. Quelques chiffres suffisent, d'ailleurs, pour donner une idée générale de l'appareil. Le sac à gaz du « Dirigeable N° 1 » a 66 pieds de long ; la nacelle en a 70. L'enveloppe consiste en deux épaisseurs de soie, séparées par du caoutchouc. A l'intérieur du ballon sont des ballonnets et une chambre à air pour contre-balancer la dilatation possible en cas de haute température. Le moteur, de trente chevaux, est exceptionnellement léger : 120 livres. Il est muni de 4 cylindres et met en mouvement une hélice de 10 pieds. Il y a quatre « planes » (gouvernails) latéraux à l'avant et à l'arrière de l'engin.

Le capitaine Baldwin a reçu du gouvernement la somme de 29 822 fr. pour son ballon. Mais son bénéfice est fort modique, car il lui a fallu supporter une foule de dépenses, principalement durant les expériences, où les salaires des ouvriers et machinistes seuls s'élevaient à 500 francs par jour. Même en Amérique, on ne s'enrichit pas dans l'armée!

Dans le monde militaire, on a été particulièrement satisfait du succès du capitaine Baldwin, qui est un vétéran de la navigation aérienne, ayant accompli avec succès plus de 3000 ascensions, et qui à 55 ans, a toute l'énergie, tout l'enthousiasme d'un officier frais émoulu de West-Point.

Il a été décidé d'établir à Fort Omaha (Nebraska) le quartier général du corps d'aérostiers militaires. Un hangar de 200 pieds sur 90 et d'une hauteur de 75 vient d'être aménagé pour recevoir les appareils. C'est là que sera transporté sous peu le dirigeable N° 1.

Au point de vue des opérations de guerre proprement dites, on consi-

<sup>1</sup> On en a eu un curieux exemple récemment, lors d'une marche exécutée par diverses batteries de New-York. La 3<sup>e</sup>, tirillée par des troubles électoraux, faisait preuve d'une négligence, d'un mauvais vouloir, d'un esprit d'insubordination évidents, alors que ses éléments et son entraînement ne sont nullement inférieurs à ceux des autres batteries.

dère le ballon comme devant opérer surtout contre les vaisseaux d'une flotte ennemie croisant dans les eaux américaines <sup>1</sup>.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le vote du budget de la guerre à la Chambre. — La question des mitrailleuses. — Le fusil de l'infanterie. — Les « poids lourds ». — Etat actuel du problème. — La cuisine à la caserne. — Un recueil de recettes culinaires à l'usage de la troupe. — Mutations dans le haut commandement. — Les grandes manœuvres en 1909.

Le budget de la guerre a été discuté très rapidement à la Chambre. Il le sera sans doute très rapidement au Sénat. Les débats dans la haute assemblée ne sont pas encore entamés au moment où j'écris ces lignes. Ils seront probablement terminés au moment où elles paraîtront. Au Palais-Bourbon, on a traité diverses petites questions accessoires; on a négligé les grandes questions. Le rapport assez terne de M. Gervais n'a pas été beaucoup plus explicite.

J'y relève qu'il est prévu une augmentation de 196 chevaux (correspondant à une dépense d'environ 200 000 fr. comme frais d'acquisition) pour servir « à l'organisation de sections de mitrailleuses dans les corps d'infanterie, à raison d'une section de deux pièces par bataillon ». D'autre part, il est prévu, au chapitre des armes portatives, une somme de 12 610 000 fr. pour la fabrication des mitrailleuses, soit 9 millions de plus que l'an dernier : c'est même le seul important changement introduit sous la rubrique : *Constructions et matériel neufs*.

A ce sujet, M. Gervais s'exprime ainsi :

Après quelques tâtonnements, on a adopté un type de mitrailleuse qui donne satisfaction. On prévoit 4000 mitrailleuses qui seront en service dans un délai de deux ans. Le nouvel engin peut rendre, cela n'est pas douteux, les meilleurs services. Mais il faut considérer le chiffre de 4000 comme un maximum.

On peut envisager, en effet, l'utilisation d'autres engins qui, sans alourdir l'infanterie — car la mitrailleuse constitue une voiture de plus, — pourraient rendre des services analogues en étant plus sûrement dans la main du com-

<sup>1</sup> Les Etats-Unis, on le sait, sont la seule puissance qui se soit engagée — de son propre mouvement, d'ailleurs — à la conférence de la paix, à ne pas attaquer par ballons les navires d'une nation ennemie. Mais ils se sont réservés le droit de reprendre leur liberté d'action si les dits vaisseaux tirent en premier sur le dirigeable.

Les experts ont calculé que le ballon, armé en guerre, devrait emporter de 30 à 40 obus de 30 livres à puissants explosifs. Toutefois, on pourrait peut-être réduire le poids de ces projectiles, car une enveloppe d'acier n'est pas indispensable pour ce genre de tir sans canon. Le bois semble tout à fait suffisant avec un petit poids pour diriger la descente.

mandement, car la mitrailleuse constituera un élément qu'il faudra savoir ou qu'il faudra pouvoir employer en temps opportun.

D'autre part, la mitrailleuse est liée à la question du fusil, et on verra à propos de l'armement de l'infanterie qu'il faut envisager le remplacement de notre modèle 86.

L'armement du fantassin se résume en ces deux termes : un *fusil*, un *outil*.

L'outil, notre armée en est dotée.

Qu'y a-t-il à faire pour le fusil ?

Cette question est primordiale, car, si l'on compare infanterie française et infanterie allemande, artillerie française et artillerie allemande, on voit que, du fait de son armement, notre infanterie est en moins bonne posture que l'artillerie.

Notre fusil, encore excellent au point de vue balistique, n'a pas la même valeur comme mécanisme. Il résulte, en effet, de celui-ci une dépense exagérée de munitions pour un moindre effet...

... Outre la nécessité de perfectionner le mécanisme, notre fusil commence à s'user.

Qu'on consulte les chefs de corps, surtout ceux des corps où l'on fait beaucoup de tir, ils diront que le fusil est déjà insuffisant pour l'instruction.

Notre fusil a cependant encore une précision à peu près suffisante pour la guerre ; mais pour combien de temps ?

Il a vingt-deux ans d'existence<sup>1</sup> (le fusil 1874 a vécu douze ans, le fusil 1866 a vécu huit ans) ; il est de calibre plus petit, les vitesses sont plus grandes ; la balle D l'usera encore plus vite que la balle M.

Il ne faut pas trop attendre pour le remplacer.

On doit compter au moins trois ou quatre ans pour renouveler l'armement.

Il faut donc décider dès aujourd'hui qu'il ne sera plus fabriqué aucun fusil modèle 1886 et qu'on mettra à l'étude la substitution progressive d'un fusil nouveau aux armes qui seront mises hors d'usage dans des proportions et dans des conditions déterminées.

Cette question du fusil est d'autant plus importante qu'elle se relie à la question des mitrailleuses.

Nous avons, dans des conditions indiquées à ce sujet, créé tout un armement nouveau qui se rattache au fusil 1886 ou mieux à sa cartouche. Faut-il continuer sans réserve dans la voie où l'on s'est engagé et par cela même supposer résolue la question du fusil et le maintien en usage, pendant un long temps encore, du fusil modèle 1886 ?

Nous ne le croyons pas.

La question d'un nouveau fusil s'impose donc.

Le rapport de la commission du budget nous renseigne sur l'emploi du crédit de 400 000 fr. voté l'an dernier pour les « poids lourds », c'est-à-dire sous la rubrique : « Automobiles pour transport du matériel. »

<sup>1</sup> Le fusil 1886 qui devra durer en grande partie encore au moins huit ans aura donc eu une durée totale de trente ans ; or, il coûte 60 francs. Son amortissement aura donc été de 3 francs par an, chiffre le plus bas qui ait jamais été atteint.

On a dépensé, sur l'exercice courant, en chiffres ronds : 42 000 fr. pour l'entretien et le fonctionnement des camions (au nombre de 12) que possédait le service de l'artillerie, 245 000 fr. pour l'achat de 18 camions pour le même service (qui, donc, en possède actuellement 30) et d'un fourgon automobile destiné au service de l'intendance, 100 000 fr. employés par l'état-major de l'armée pour continuer les expériences (savoir : 19 000 fr. pour primes allouées aux industriels à la suite du concours de 1908 ; 12 000, pour location de voitures automobiles pendant les grandes manœuvres ; 69 000, pour des études sur l'aménagement et l'appropriation des véhicules en vue de leur affectation aux besoins divers de l'armée.)

Pour 1909, les prévisions relatives aux automobiles sont réduites de 60 000 fr. et l'emploi prévu pour le crédit de 332 000 fr. est le suivant :

Annuité pour l'entretien des camions existants . . . . .	Fr.	132,000
Expériences . . . . .	»	100,000
Achat de camions . . . . .	»	100,000

En raison du nombre des camions (30) dont le service de l'artillerie sera doté à la fin de 1908, la somme de 100 000 francs a paru devoir suffire provisoirement aux besoins des établissements de cette arme qui ne sont pas encore pourvus de ces véhicules.

On ne saurait d'ailleurs prévoir l'achat de camions automobiles destinés à être laissés en magasin, et, ainsi que l'a fait justement remarquer notre collègue Messimy dans son rapport sur le budget de 1908 (page 295), « l'Administration ne pourrait hésiter que pour les véhicules à mettre en service en temps de paix : elle réquisitionnera pour la période de guerre tous ceux dont l'usage se sera répandu ».

L'Administration de la guerre paraît donc devoir se borner jusqu'ici, ainsi qu'elle le fait, à encourager le plus possible le développement dans l'industrie de la traction mécanique des poids lourds par les moyens dont elle dispose (primes à la suite des concours, achats restreints des voitures primées, etc.).

. . .

On fait grand bruit autour du *Livre de cuisine militaire en garnison* que vient de faire publier M. Henry Chéron, avec l'estampille du ministère de la guerre. Beaucoup de bruit pour rien. Ou, tout au moins, pour pas grand'chose. Les 180 recettes que comprend ce volume ne peuvent servir qu'à des professionnels. Encore faut-il que le matériel, l'outillage mis à leur disposition se prêtent à l'exécution des mets indiqués. Ici, il faut un panier en fil de fer s'adaptant exactement à la marmite (artichauts à la sauce blanche) ; ailleurs, on réclame un fouet pour remuer le lait pendant la cuisson, ou une « colonne en fer blanc » pour trouser les pommes.

Nombre des préparations indiquées sont inexécutables. Le *Livre de cuisine militaire en garnison* est bien forcé d'avouer que le gigot de mouton « ne peut être servi que les jours d'extra ou lorsque l'état du boni est très pros-



père », et il reconnaît que la sauce mayonnaise ne saurait « être apprêtée que dans des circonstances exceptionnelles. » Dès lors, était-il vraiment utile de donner non seulement sa formule, mais encore celles de ses dérivés : sauce tartare, sauce mousquetaire, sauce aux pommes à la suédoise ?

Il me semble qu'il y a beaucoup de bluff dans cet étalage de sollicitude pour les palais et les estomacs des soldats. J'ai pu constater, pour ma part, qu'ils préfèrent un bon ordinaire, si monotone soit-il, à tous ces raffinements qui soumettent le talent des cuisiniers à de rudes et trop souvent périlleuses épreuves. Un honnête plat de ménage vaut mieux que des fantaisies gastronomiques ratées.

Qu'il y ait de bons conseils à glaner en ces 164 pages, je ne le nie pas. Et, par exemple, j'approuve cette indication-ci :

*Le thym, le laurier, les clous de girofle, sont presque les seuls aromates en usage dans la cuisine militaire. Il y a lieu d'y ajouter la muscade, le safran, le paprika (poivre rouge de Hongrie) et les épices connues sous le nom de « quatre épices ».*

On pourra ainsi, et à peu de frais, rehausser la saveur des préparations.

Mais est-il aussi vrai d'affirmer que « la friture est un précieux agent culinaire dont l'usage doit s'étendre de plus en plus dans la cuisine militaire ? »

J'ajoute que je n'ai pu comprendre toutes les explications données, faute d'une connaissance suffisante des termes techniques. Sans doute, il en a été dressé un vocabulaire dans les « Notions élémentaires » par quoi débute ce savant ouvrage, mais j'y ai vainement cherché certaines expressions comme *napper, compoter, etc.*

Je vois (page 81) que le « ragoût à blanc » est « le point de départ d'une infinité de préparations que le commandant d'unité pourra faire réaliser. » Pauvre capitaine ! Il ne lui manquait plus que d'avoir à étudier ces 180 recettes dont plusieurs comportent de nombreuses variétés. (Par exemple, sous le numéro 74, nous ne trouvons pas moins de treize manières d'accommoder la langue de bœuf !) Et on l'engage à pousser plus loin encore ses investigations.

La circulaire du 22 novembre dernier dit, en effet :

Il est bien entendu que les formules indiquées ne sont point limitatives. Elles donnent au commandant d'unité la possibilité, en les commandant suivant les saisons et les localités, de choisir entre un nombre considérable de menus, sans dépasser, ni même atteindre, le montant des recettes dont il dispose ; mais le champ reste ouvert à l'ingéniosité et à l'habileté de chacun, à la condition de rester dans la limite des fonds d'ordinaire et de ne présenter que des préparations appétissantes et saines. On pourra notamment, ainsi, introduire parfois dans l'alimentation du soldat certaines denrées ou produits qui sont normalement trop rares ou d'un prix trop élevé pour avoir été compris dans le formu-

laire, mais dont l'abondance momentanée ou accidentelle rend exceptionnellement l'acquisition possible.

Le chef de bataillon ou d'escadron fixera la période pour laquelle les menus seront établis. En principe, cette période ne sera pas supérieure à la décade afin que les achats puissent s'adapter plus facilement aux fluctuations des cours, tout en correspondant à la période du prêt.

Les commandants d'unité établiront les projets de menus en s'inspirant du formulaire où les quantités correspondantes à chaque plat sont indiquées, ce qui permet de calculer rapidement le prix de revient et d'éviter des mécomptes.

Ils se préoccuperont, avant toute chose, d'assurer à leurs hommes une nourriture substantielle et hygiénique, mais ils s'informeront également des préférences manifestées pour certains plats et en tiendront compte dans la mesure de ce qui est raisonnable.

En outre, ils se feront renseigner régulièrement sur l'importance et la nature des reliefs de chaque repas ; cette constatation sera pour eux une indication précieuse en ce qui concerne le choix des denrées et les quantités à employer.

Dans le cas de répugnance manifestée pour tel ou tel mets, ils rechercheront si la cause en est imputable à la denrée mise en œuvre ou à son mode de préparation. La comparaison des unités entre elles fournira, à ce sujet, d'utiles indications.

Il est recommandé aux chefs de bataillon ou d'escadron, avant d'approuver les projets de menus, de prendre l'avis du médecin militaire qui s'assurera que les divers éléments nutritifs y entrent dans une sage proportion, comme nature et comme quantité.

Comme vous le voyez, chacun en a pour son grade!

\* \* \*

Le général Altmayer, commandant le 12<sup>e</sup> corps (Limoges), vient de mourir. C'était un gros homme, qui s'intéressait fort aux questions gastronomiques dont s'occupe M. Chéron. Aux manœuvres de l'armée dernière, j'en ai aperçu une seule fois à cheval ; mais j'ai rencontré à plusieurs reprises son cuisinier qui pédalait pour le devancer au gîte, même en traversant les lignes ennemies, avec mission de préparer un bon repas pour le soir. Son remplaçant est le général Pelecier, qui commandait la 4<sup>e</sup> division à Compiègne.

Le général Bazaine-Hayter, atteint le 4 de ce mois par la limite d'âge, a laissé vacant, de son côté, le commandement du 4<sup>e</sup> corps (Le Mans). Il est vraisemblable que j'aurai encore à vous parler de lui. Il est actif. Il a des idées. Il est « dans le mouvement », comme on dit. Tout nous porte à croire qu'il utilisera les loisirs de sa retraite à travailler pour l'armée ou, si vous préférez, à travailler aux questions militaires, ce qui nous donnera l'occasion de discuter ses théories. Il est remplacé par le général de Langle de Cary, un de nos voisins, puisqu'il commandait à Belfort la 14<sup>e</sup> division.

Le programme des grandes manœuvres de 1909 vient d'être arrêté, ce qui est plus tôt que de coutume.

Il met aux prises, sous la direction du général Trémeau, membre du Conseil supérieur de la guerre, le 13<sup>e</sup> corps d'armée (Clermont-Ferrand), commandé par le général Percin, autre membre du Conseil supérieur de la guerre, et le 14<sup>e</sup> corps (Grenoble) commandé par le général Robert, gouverneur militaire de Lyon. Mais on ne formera vraisemblablement pas une armée, en réunissant ces deux corps. La 6<sup>e</sup> division de cavalerie leur sera adjointe.

Le 15<sup>e</sup> corps (Marseille, général Maunoury) manœvrera sous la direction du général Galliéni, membre du Conseil supérieur de la guerre, et le 17<sup>e</sup> (Toulouse, général Rouvray), sous la direction du général Michel, également membre de ce conseil.

Les autres corps d'armée n'exécuteront que des manœuvres de division ou de brigade.

Il sera exécuté cinq manœuvres d'ensemble de cavalerie : 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> divisions, sous la direction du général Trémeau ; — 7<sup>e</sup> division et division provisoire (3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> brigades), sous la direction du général Burnez ; — 1<sup>re</sup> et 4<sup>e</sup> divisions (général Paul Durand) ; — 2<sup>e</sup> division et division provisoire (6<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bis brigades), (général de Mas-Latrie) ; — 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions (général Durand de Villers).

Des éléments d'infanterie et des compagnies cyclistes participeront aux manœuvres d'ensemble de cavalerie.

## CHRONIQUE ROUMAINE

*(De notre correspondant particulier).*

La nouvelle organisation de l'armée. — L'unité de direction de l'enseignement militaire. — La création des conseils d'honneur. — Concours général de tir d'artillerie.

Je pense bien faire, dans cette première lettre, d'orienter le lecteur sur l'organisation militaire roumaine. Celle-ci vient justement d'être réformée par une loi promulguée au mois de mars passé à la suite de la réduction du temps de service de nos troupes à pied dans l'armée active. Ce temps était de trois ans ; il ne sera plus que de deux ans. Le nouveau ministre a estimé avantageux de saisir l'occasion de cette réduction pour augmenter l'effectif de l'infanterie de façon à remplacer les bataillons « en schimbul » (de levées temporaires) par des unités permanentes.

La loi forme l'armée des catégories suivantes :

- a) L'armée avec sa réserve ;
- b) Les milices.

Ces deux catégories constituant l'armée d'opération.

c) L'armée territoriale, plus spécialement destinée à la défense du sol national.

La durée du service est de 19 ans, de 21 à 40 ans, savoir 7 ans dans l'armée active, répartis comme suit :

1. Troupes à pied, 2 ans sous les drapeaux, 5 en congé ;
2. Cavalerie, artillerie, gendarmerie, gardes-frontières, 3 ans sous les drapeaux, 4 en congé ;
3. Marine, 4 ans sous les drapeaux, 3 en congé.

Les soldats des catégories 2 et 3 sont versés directement dans l'armée territoriale à 30 ans. Les troupes à pied passent 5 ans dans la réserve, 3 ans dans les milices, 4 ans dans la territoriale.

L'armée est groupée en quatre corps d'armée formant 9 divisions. La marine constitue deux divisions, l'une pour le Danube l'autre pour la Mer Noire.

Le corps d'armée comprend :

Le commandant et son état-major ;

Deux ou trois divisions, ayant un état-major de commandement, deux brigades d'infanterie à deux régiments actifs et un ou deux de réserve, un bataillon de chasseurs, une brigade d'artillerie à deux régiments, les services auxiliaires ;

Une ou deux brigades de cavalerie,

Un bataillon de pionniers,

Une compagnie de télégraphistes,

Les troupes et les services auxiliaires.

La nouvelle organisation a été mise en vigueur au commencement de l'année budgétaire, avril 1908. Le budget de l'exercice se monte à 54 200 000 francs, en augmentation de 5 millions sur celui de l'exercice précédent.

Comme troupes principales de l'armée de terre, ce budget prévoit :

116 bataillons d'infanterie actifs et 34 de réserve ;

11 régiments de cavalerie permanente (Rosieri) ;

8 régiments de cavalerie en schimbul (Călărăsi) ;

96 batteries de campagne ;

2 régiments d'artillerie de place ;

5 bataillons de pionniers ;

2 bataillons de troupes de communication ;

4 escadrons du train.

Afin d'assurer l'unité de direction et d'enseignement, règlements, programmes, méthodes, — un décret royal de juin 1908 a stipulé que toutes les écoles militaires pour tous les grades et toutes les armes passaient sous la

direction unique de l'état-major général de l'armée. Le chef de cet état-major prend les fonctions d'inspecteur général des écoles militaires. En même temps, une commission permanente de l'enseignement a été créée, composée de l'inspecteur général comme président et des inspecteurs généraux des armes et directeurs des écoles militaires comme membres. Cette commission est chargée d'étudier et de résoudre toutes les questions relatives à l'enseignement et à l'éducation militaires, ainsi que d'établir les programmes et de fixer les méthodes pédagogiques.

\* \* \*

A la suite d'un rapport du Ministre de la guerre, Sa Majesté le roi a approuvé, le 1<sup>er</sup> juin 1908, la création de conseils d'honneur dans les corps de troupes, chargés de prononcer sur les différends qui intéressent l'honneur des officiers en corps ou individuellement. On distingue trois espèces de ces tribunaux, correspondant aux trois catégories d'officiers : subalternes, supérieurs et généraux. La procédure institue une instruction préliminaire, le renvoi de l'inculpé devant le conseil prononcé par l'assemblée des officiers, enfin l'instruction définitive et les débats devant le conseil. Les décisions de ce dernier peuvent être les suivantes :

Ajournement pour complément d'instruction ;

Proclamation de l'innocence de l'inculpé ;

Prononcé de culpabilité pour faute légère ne portant pas atteinte au prestige ou à l'honneur de l'officier ;

Prononcé de culpabilité absolue.

Dans ce dernier cas, l'officier est renvoyé devant un conseil de réforme.

\* \* \*

Le concours général de tir organisé dernièrement entre tous les régiments d'artillerie de campagne nous a fourni une preuve éclatante des progrès considérables réalisés par l'arme ces dernières années. Ce concours a mis en présence d'abord les régiments de chaque corps d'armée, puis, pour le classement définitif, les régiments vainqueurs dans les corps. A la première épreuve, les batteries des régiments 3, 4, 5 et 10 sont sorties en tête. A l'épreuve définitive qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre au camp de Mihai Bravu, les résultats ont été ni plus ni moins qu'enthousiasmants. En cinq minutes seulement le vainqueur du tournoi, le capitaine commandant la batterie du 10<sup>e</sup> régiment (II<sup>e</sup> corps) est parvenu à gagner ses positions, à découvrir la batterie ennemie complètement abritée derrière une crête et à la neutraliser.

Je rappelle que l'artillerie roumaine est dotée depuis deux ans seulement de canons à tir rapide de 75 cm. de l'usine Krupp.

---